

Juillet 2003

Québec, le 8 juillet 2003

S. Françoise Boisvert
Directrice générale
Collège Marianopolis
3880, Côte-des-Neiges
Montréal (Québec) H3H 1W1

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 3 juillet 2003, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les actions posées par le Collège Marianopolis à la suite de l'évaluation de la composante de la formation générale de ses programmes d'études.

Dans son rapport, la Commission avait recommandé au Collège de clarifier et de resserrer ses pratiques d'évaluation et, au besoin, de réviser sa PIEA. La Commission constate que les plans de cours ont été révisés et que la révision de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages a permis de préciser les instruments d'évaluation ainsi que le traitement du critère de la participation. Des ateliers sur l'évaluation des apprentissages ont aussi contribué à clarifier les pratiques d'évaluation. Le Collège a de plus rédigé une politique de la langue, insérée dans la PIEA. Cette politique prévoit que les *Curriculum Committees* fixent eux-mêmes les balises pour l'évaluation de l'anglais. Même si leur approbation par l'*Academic Council* assure l'équité de l'évaluation, il aurait été intéressant que la politique contienne une balise plus claire susceptible de guider le travail des *Curriculum Committees*.

La Commission note également que le Collège a donné suite à la suggestion de développer des outils encadrant l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Collège Marianopolis a su profiter de l'évaluation de la composante de la formation générale de ses programmes d'études pour en améliorer encore la qualité.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer